

## Ajournement

Hier, la Société pour l'expansion des exportations a eu l'audace de se vanter, cette bande de clowns, qu'elle donnerait 30.6 millions de dollars à l'Alcan pour la construction d'une usine d'alumine en Irlande. Le gouvernement permet à l'Alcan de quitter Terre-Neuve, de supprimer des emplois, et ensuite de créer avec l'argent et le crédit canadiens une usine en Irlande. Voilà des emplois pour les Irlandais, grâce à l'Alcan. Autant pour Terre-Neuve. A quoi tout cela rime-t-il?

● (2207)

La Société pour l'expansion des exportations doit être assujettie à un contrôle. Elle se fiche de ce qu'elle fait du moment qu'elle distribue l'argent. Plus elle prête, supposément pour financer nos exportations, mieux c'est. C'est une société pour l'expansion des exportations aux dépens des travailleurs canadiens. Voilà ce que c'est. Et il faut exercer un contrôle.

Le gouvernement du Canada ne devrait pas verser un sou à l'Alcan. Celle-ci a fermé froidement une mine de spath fluor et a licencié 300 hommes à St-Lawrence, non pas parce que la mine perdait de l'argent, mais parce que l'Alcan pouvait s'approvisionner à meilleur marché au Mexique. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) n'est pas intervenu. On n'ose imposer des tarifs ou contingenter ces importations pour des raisons que l'on n'a jamais expliquées clairement.

La seule autre solution pour cette localité, c'est une conserverie de poisson. Car il existe un port bien aménagé. Les travailleurs devraient donc se faire à nouveau pêcheurs ou travailler à la conserverie. Ils ont d'ailleurs proposé au gouvernement d'en implanter une, par l'intermédiaire de la Fisheries Product Limited et du gouvernement de Terre-Neuve. Il leur faut deux choses. Des prêts et des subventions du MEER et la permission du ministre des Pêches et de l'Environnement (M. Leblanc) d'accueillir des vaisseaux portugais. Et le gouvernement fédéral retarde sa décision. J'exhorte le ministre à passer à l'action, surtout en ce qui concerne le problème de St-Lawrence.

[Français]

**M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur le président, j'ai parfois du mal à comprendre tous les mots anglais. L'honorable député a employé le mot *dithering*. Comment traduit-on en français? Je n'ai pas tout à fait compris, mais le député a posé deux questions dont je veux maintenant entretenir la Chambre, monsieur le président.

[Traduction]

Je voudrais dire au député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) que le ministre a reçu un exemplaire du rapport préliminaire d'une étude sur le potentiel économique des dépôts de spath fluor de St. Lawrence à Terre-Neuve; cette étude a été rédigée pour le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, par la B. L. Hodge et Associés, de Londres, en Angleterre. C'est l'honorable T. Alex Hickman, ministre terre-neuvien des Affaires intergouvernementales qui a envoyé le rapport au ministre—je suis certain que le député connaît bien ce monsieur—demandant de le garder strictement confidentiel. Je suggère donc au député de communiquer avec l'honorable A. Brian Peckford, ministre des Mines et de l'Énergie du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, car nous ne voulons pas divulguer la teneur du rapport confidentiel remis au ministre.

[M. Crosbie.]

J'ai cru comprendre que M. Peckford avait eu des entretiens avec les représentants d'Alcan à Montréal, lorsque Alcan a confirmé la décision de la société de fermer la mine de spath fluor de St. Lawrence, (T.-N.) parce qu'elle n'était plus rentable. Un communiqué de presse daté du 1<sup>er</sup> décembre 1977, émanant d'Alcan, faisait savoir que l'Alcan et ses conseillers ne partageaient pas les opinions du rapport Hodge sur plusieurs aspects de l'exploitation, notamment en ce qui concerne les mesures de sécurité et la viabilité économique de la mine dans les conditions actuelles.

J'ai appris également que Alcan avait offert au gouvernement de Terre-Neuve un bail de cinq ans, lui cédant les droits d'exploitation de la mine et de l'utilisation de l'équipement de St. Lawrence, pour la somme symbolique de \$1 par an, la Société ne voulant pas faire de l'obstruction entre le gouvernement de Terre-Neuve et toute autre société qui serait disposée à exploiter les mines de spath fluor de St. Lawrence.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE—L'AIDE FINANCIÈRE AUX PERSONNES ÂGÉES PLACÉES DANS DES INSTITUTIONS

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord):** Monsieur l'Orateur, le 26 janvier j'ai demandé au ministre si les personnes âgées pouvaient bénéficier d'aide financière en vertu du Régime d'assistance-publique du Canada, et dans l'affirmative, de combien. Le ministre a répondu que les soins à domicile étaient compris dans le Régime d'assistance publique du Canada, et que l'Ontario avait déjà reçu plus d'un milliard de dollars en vertu de la formule globale de financement, qui était également valable pour les soins à domicile.

Je désire mettre de l'ordre dans ma question, et jeter le fondement de la question que je vais poser à présent. En 1957, le gouvernement fédéral a promulgué la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. Dix ans plus tard, il introduisait la loi sur les soins médicaux. On a mis en avant, à ce moment-là, la notion de qualité de service, et 95 p. 100 de la population était ainsi assurée. Cette mesure a été prise alors que l'Ontario avait déjà un régime d'assurance médicale qui avait été introduit par le gouvernement Robarts et qui comprenait tous les services sociaux et assuraient les personnes pouvant être en difficultés.

● (2212)

Le gouvernement fédéral a forcé les provinces à accepter le régime universel d'assurance-maladie, et depuis, les contraintes n'ont pas cessé de s'exercer. Bien sûr, la hausse des coûts due à l'inflation y est pour beaucoup. Il a fallu réduire le personnel infirmier, puis des pressions se sont exercées pour retirer rapidement les malades des lits de traitement actif, où la journée coûte de \$100 à plus de \$200 par jour. On les a dirigés vers les lits pour malades chroniques coûtant de \$40 à \$100, ce qui est toute une économie. Donc, on a réduit le personnel infirmier, bien qu'une infirmière, si douée soit-elle, ne puisse pas tout faire. Je prétends que ces mesures ont conduit fatalement à une dégradation de la qualité des soins donnés aux malades.

Voyons la suite. Des lits pour malades chroniques, les malades passent aux maisons de convalescence, pour lesquels le gouvernement verse en tout \$14.10 par jour par tête. Je pose donc la question suivante: Combien de fois le ministre ou ses services ont-ils consulté les responsables provinciaux pour connaître les résultats de ces décisions? Il n'est pas inutile de poser la question, puisqu'il s'agit d'un régime général, appliqué